

Conditions générales d'inscription

► Inscription ▾

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (ne pas oublier d'indiquer votre adresse et de timbrer l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

Règlement par chèque à l'inscription du montant total de la préparation ou possibilité de règlement échelonné sans frais :

- Pour le cycle annuel EDHEC AST 1 seul : règlement à l'inscription en 3 versements de 900 € : le premier chèque sera encaissé à l'inscription, le deuxième le 5 février et le troisième le 5 mars 2018.
- Pour le cycle annuel EDHEC AST 1 avec une autre préparation ("Tremplin"...): règlement à l'inscription en 3 versements : le premier chèque de 1.500 € sera encaissé à l'inscription, le deuxième de 1.500 € encaissé le 5 février et le troisième de 1.000 € encaissé le 5 avril 2018.

Dans les deux cas, les chèques doivent être datés du jour de l'inscription (pas de chèque post-daté).

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

► Garantie IPESUP et conditions d'annulation ▾

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

1. Toute inscription annulée **avant** le début des cours sera **intégralement remboursée**.
2. **Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en oeuvre** (enseignants, programmes, horaires, niveau...), IPESUP assure, pendant une **période d'essai** fixée au premier quart du stage (exprimé en heures de cours et examens), un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation.
3. **Au delà du quart du stage, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.**

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

► Extrait du règlement intérieur ▾

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès l'accès sur la rue.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et les accepter.

Montant total de l'inscription

Fait à Le

Signature précédée de la mention *lu et approuvé*.

Concours EDHEC AST 1

NOM

PRÉNOM

Adresse

Code postal Ville

Tél. fixe Tél. mobile

e-mail @

Études actuelles

Établissement

LV1 LV2

► Préparation ▾

● Préparation complète écrit (cycle annuel) + oral (stage intensif)

- Préparation EDHEC AST 1 seul 2.700 €
- Préparation EDHEC AST 1 + autre(s) concours 4.000 €

● Session choisie pour la préparation des oraux

- 26-27-28-29 avril
- 3-4-5-6 mai
- 10-11-12-13 mai
- 17-18-19-20 mai
- 24-25-26-27 mai

Date et signature obligatoires ci-contre

ipesup

*Ne rien inscrire
Réservé au secrétariat*

Conditions générales d'inscription

Sera retourné visé par le secrétariat

► Inscription ▽

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (ne pas oublier d'indiquer votre adresse et de timbrer l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

Règlement par chèque à l'inscription du montant total de la préparation ou possibilité de règlement échelonné sans frais :

- Pour le cycle annuel EDHEC AST 1 seul : règlement à l'inscription en 3 versements de 900 € : le premier chèque sera encaissé à l'inscription, le deuxième le 5 février et le troisième le 5 mars 2018.
- Pour le cycle annuel EDHEC AST 1 avec une autre préparation ("Tremplin"...): règlement à l'inscription en 3 versements : le premier chèque de 1.500 € sera encaissé à l'inscription, le deuxième de 1.500 € encaissé le 5 février et le troisième de 1.000 € encaissé le 5 avril 2017.

Dans les deux cas, les chèques doivent être datés du jour de l'inscription (pas de chèque post-daté).

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

► Garantie IPESUP et conditions d'annulation ▽

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

1. Toute inscription annulée **avant** le début des cours sera **intégralement remboursée**.
2. **Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en oeuvre** (enseignants, programmes, horaires, niveau...), IPESUP assure, pendant une **période d'essai** fixée au premier quart du stage (exprimé en heures de cours et examens), un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation.
3. **Au delà du quart du stage, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.** Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

► Extrait du règlement intérieur ▽

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès l'accès sur la rue.

Visa IPESUP

Affranchir
au tarif lettre
en vigueur

Melle - M.

Cadre réservé au secrétariat

Paris, le Mademoiselle, Monsieur,
nous avons bien reçu votre inscription à nos stages "EDHEC AST 1" 2017-2018 et vous en remercions.

● Préparation complète écrit (cycle annuel) + oral (stage intensif)

- Préparation EDHEC AST 1 seul
- Préparation EDHEC AST 1 + autre(s) concours

● Session choisie pour la préparation des oraux

- 26-27-28-29 avril
- 3-4-5-6 mai
- 10-11-12-13 mai
- 17-18-19-20 mai
- 24-25-26-27 mai

Votre dossier est complet incomplet, veuillez nous faire parvenir par retour :

Le secrétariat des inscriptions